

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 446****14 juin 1999****SOMMAIRE**

A.W.T.C., African Wood Trading Company S.A., Luxembourg . . . . . pages 21368, 21369	21369	Holding SAT S.A., Luxembourg . . . . .	21386
BIL Ré S.A., Luxembourg . . . . .	21379	Holding SAT 2 S.A., Luxembourg . . . . .	21387
Bralu S.A., Luxembourg . . . . .	21370	Holding SAT 3 S.A., Luxembourg . . . . .	21387
Buster Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21369	Hope S.A., Luxembourg . . . . .	21392
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	21370	Horse Equity Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21394
Cedelbank, Luxembourg . . . . .	21371	Hozilux, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	21380
Cedel Global Services, Senningerberg . . . . .	21373	I.F.F.A. S.A., Luxembourg . . . . .	21394
Cedel International, Luxembourg . . . . .	21376	Ikecom S.A., Luxembourg . . . . .	21393
Cetrel Ré S.A., Luxembourg . . . . .	21377	Indurisk Rückversicherung A.G., Luxembourg . . . . .	21396
C G M C, Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A., Luxembourg . . . . .	21366, 21368	Ingefic S.A., Luxembourg . . . . .	21394, 21395
Cid, S.à r.l., Mamer . . . . .	21378	Intercoiffure Eddy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21396
Compagnie Financière BIL S.A., Luxembg . . . . .	21377, 21378	Intercombing S.A., Luxembourg . . . . .	21396
(Les) Compagnons du Terroir, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21402	International Cruising S.A., Luxembourg . . . . .	21397
Configest Belux, S.à r.l., Mamer . . . . .	21378	Investolux S.A., Luxembourg . . . . .	21397
Corisia International S.A., Luxembourg . . . . .	21378	Isis Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	21397
Demeter Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	21370	KBC Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	21400
Dexia Equities L, Sicav, Luxembourg . . . . .	21380	Kehlen S.A.H., Luxembourg . . . . .	21400
Distributa S.A., Munsbach . . . . .	21380	Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., Luxembourg . . . . .	21400
Eastern Star Holding International S.A., Luxembg . . . . .	21381	Leisure & Sports Investment S.A., Luxembourg . . . . .	21401
East Lux S.A., Luxembourg . . . . .	21380	Lercom S.A., Luxembourg . . . . .	21402
Eifan Financial Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	21379	(Ch.) Lorang & Cie, S.à r.l., Mersch . . . . .	21402
Eifan (Merchant Finance) S.A., Luxembourg . . . . .	21381	Loschetter Services Data, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21403
Emerging Markets Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	21385	Lux-Bagages, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21404
EMF Management S.A., Luxembourg . . . . .	21398	Lux-Met-Ro Trading Co, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21395
Euronomic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21385	Luxpar-Ré, Luxembourg . . . . .	21400, 21401
European Business Consultant, Bereldange . . . . .	21386	Maacher Kulturhuef, A.s.b.l., Grevenmacher . . . . .	21362
European Communication and Transports S.A., Luxembourg . . . . .	21386	Maison Eugène Schroeder, S.à r.l., Luxbg . . . . .	21402, 21403
Exotica S.A., Luxembourg . . . . .	21386	Maizels, Westerberg & Co S.A., Luxembourg . . . . .	21399
Ficotext S.A., Luxembourg . . . . .	21389	Maplux Ré, Luxembourg . . . . .	21403
Figinvest S.A., Luxembourg . . . . .	21383, 21384	Mare Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21404
Financière de Sfax S.A., Luxembourg . . . . .	21384	Marie Etoile Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21404
Financière Kerdour S.A., Luxembourg . . . . .	21382	Maroquinerie du Passage, S.à r.l., Bertrange . . . . .	21404
Fondinvest Pack 1 S.A.H., Luxembourg . . . . .	21390	Mecafina S.A., Luxembourg . . . . .	21401
Forbes S.A., Luxembourg . . . . .	21392	Mercury Offshore Sterling Trust, Sicav, Senningerberg . . . . .	21406
F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21392	Metalbox S.A., Luxembourg . . . . .	21406, 21407
Garage Kappweiler & Kramp, S.à r.l., Mersch . . . . .	21393	Mietfinanz International S.A., Luxembourg . . . . .	21407
GIF Advisory Company S.A., Luxembourg . . . . .	21387, 21389	Mondifin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21408
Globelux Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	21393	Newmed S.A., Luxembourg . . . . .	21408
Hermann & Valentiny et Associés, S.à r.l., Remerschen . . . . .	21390, 21392	(La) Nouvelle Parfumerie Osiris, S.à r.l., Luxembg . . . . .	21397
		Old Stone S.A., Luxembourg . . . . .	21404, 21405
		Trans Europe Invest S.A., Luxembourg . . . . .	21364

**MAACHER KULTURHUEF, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6701 Grevenmacher, 24, Grand-rue.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier du mois de mars, les soussignées, personnes physiques, toutes de nationalité luxembourgeoise, à savoir:

1. Monsieur Norbert Konter, fonctionnaire communal en retraite, domicilié à Grevenmacher, en sa qualité de bourgmestre de la Ville de Grevenmacher,
  2. Monsieur René Haas, domicilié à Grevenmacher, deuxième représentant de l'Administration Communale de la Ville de Grevenmacher,
  3. Mademoiselle Monique Hermes, institutrice, domiciliée à Grevenmacher, en sa qualité de déléguée de la commission culturelle, consultative du conseil communal de la Ville de Grevenmacher,
  4. Monsieur Nicolas Delleré, professeur, domicilié à Grevenmacher, en sa qualité de délégué de la commission des jeunes, consultative du conseil communal de la Ville de Grevenmacher,
  5. Monsieur René Sertznig, secrétaire communal, domicilié à Grevenmacher, en sa qualité de délégué du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Ville de Grevenmacher,
  6. Monsieur Carlo Weber, journaliste, domicilié à Grevenmacher, en sa qualité de représentant du groupe cinéma,
  7. Monsieur Gust. Grethen, relieur, domicilié à Luxembourg, en sa qualité de premier représentant du cercle graphique luxembourgeois, association sans but lucratif avec siège à Luxembourg,
  8. Monsieur Laurent Barba, imprimeur, domicilié à Remich, en sa qualité de deuxième représentant du cercle graphique luxembourgeois, association sans but lucratif avec siège à Luxembourg,
  9. Monsieur Jean Welter, fonctionnaire d'Etat en retraite, domicilié à Grevenmacher, en sa qualité de représentant du groupe carterie Dieudonné,
  10. Madame Danièle Kohn-Stoffels, animateur culturel, domiciliée à Zittig, représentante du Ministère de la Culture,
  11. Monsieur John Schadeck, conseiller de direction, domicilié à Luxembourg représentant du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme,
- se sont réunies en assemblée générale constituante.

*Préambule*

La Ville de Grevenmacher, en collaboration avec le Ministère de la Culture, réalise dans les bâtiments de l'ancien abattoir à Grevenmacher un centre culturel régional, appelé Maacher Kulturhuef.

Ce centre à vocation régionale regroupera différents éléments pour compléter l'offre culturelle et touristique de la région:

- le musée de l'imprimerie et de la carterie
- un cinéma
- des espaces d'exposition
- un élément de restauration
- une cour centrale pour animation en plein air.

Vu qu'il est nécessaire de mettre en valeur un concept global et régional pour la sauvegarde et l'exploitation de ce centre à vocation culturelle et touristique et qu'il existe un besoin réel de coordination, de gestion professionnelle et d'orientation de toutes ces activités, les personnes ci-dessus énumérées ont convenu de constituer une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège - Buts sociaux - Composition et Fonds associatifs**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination MAACHER KULTURHUEF, association sans but lucratif.

Son siège est établi à l'Hôtel de Ville de Grevenmacher. Le siège peut être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration. L'association est créée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour but de gérer le centre culturel régional Maacher Kulturhuef et de mettre en valeur les différents volets qu'il comporte, énumérés au préambule ci-dessus.

**Art. 3.** Pour atteindre son objectif, l'association peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives se rapportant au but défini ci-dessus.

**Art. 4.** L'association comprend des membres actifs, donateurs et honoraires.

**Art. 5.** Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 12 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Leur nombre est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. La qualité de membre actif est attestée par le paiement d'une cotisation annuelle et par l'inscription au registre tenu à cette fin. Les premiers membres actifs sont les comparants au présent acte.

Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale. Pour les membres actifs, elle ne pourra dépasser 25 (vingt-cinq) EUR (indice 548,67).

L'exclusion d'un membre actif ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix sur proposition du conseil d'administration.

**Art. 6.** La qualité de membre donateur est conférée aux personnes physiques ou morales qui, sans devoir prendre part aux activités de l'association, lui apporteront leur appui moral et auront fait un don supérieur à la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Les membres honoraires regroupent des personnes ou des institutions qui ont acquis des mérites particuliers dans la promotion des buts visés par l'association; ils sont dispensés de la cotisation.

L'exclusion d'un membre donateur et honoraire est de la compétence du conseil d'administration, l'intéressé ayant été entendu.

### Chapitre II. L'assemblée générale

**Art. 7.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an; la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres par simple lettre au moins dix jours à l'avance.

L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Chaque membre peut donner pouvoir, par procuration écrite, à un autre membre actif de le représenter lors des délibérations. Chaque membre ne peut détenir qu'un seul mandat.

Les membres honoraires et donateurs y ont voix consultative.

**Art. 8.** L'assemblée générale est notamment investie des pouvoirs suivants:

- 1) la modification des statuts
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs
- 3) l'approbation des budgets et des comptes
- 4) l'exercice de tous les autres pouvoirs découlant de la loi et des statuts
- 5) la dissolution de l'association.

**Art. 9.** Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur décision du conseil d'administration ou sur demande écrite, et motivée d'un cinquième des membres actifs au moins. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit se réunir dans le délai d'un mois à partir du dépôt de la demande.

**Art. 10.** Les assemblées ne peuvent délibérer valablement que si la majorité des membres actifs est présente ou représentée. Tous les procès-verbaux et résolutions de l'assemblée générale sont consignés dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

### Chapitre III. Conseil d'administration

**Art. 11.** L'association est administrée par un Conseil d'administration, composé de cinq administrateurs au moins. Chaque administrateur dispose d'une voix.

L'assemblée générale élit ce conseil d'administration parmi ses membres actifs et ce pour la durée de deux ans. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres son président, son vice-président, son secrétaire et son trésorier qui forment le bureau exécutif de l'association.

**Art. 12.** Tous les membres du conseil d'administration sont élus séparément, à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est tenu de présenter à l'assemblée générale annuelle des rapports détaillés sur la gestion des affaires. Le rapport du trésorier doit être fait par écrit et il sera, tout comme les livres de compte, soumis à l'examen de deux réviseurs de caisse ou d'une fiduciaire agréée à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou en son absence du vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, celle du président, ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

**Art. 15.** Le président représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. La société est engagée valablement à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs mandatés, sauf exception prévue à l'article 21 pour les mouvements financiers.

Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer des pouvoirs à l'un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers pour les affaires courantes.

**Art. 16.** En cas de vacance de postes, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. En cas de vacance du poste de président, il sera pourvu à son remplacement, suite à une assemblée générale extraordinaire, convoquée dans le mois suivant, en vue de compléter le conseil d'administration. Pendant l'interim, les fonctions de président sont assumées par le vice-président, ou à défaut, par l'administrateur délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Un membre ne peut valablement se faire représenter au conseil d'administration que par une personne membre munie d'une procuration écrite.

### Chapitre IV. Divers

**Art. 18.** Le conseil d'administration se donne un règlement d'ordre intérieur qui sera soumis au vote à l'assemblée générale.

**Art. 19.** Recettes de l'association:

- les cotisations annuelles
- les dons et legs
- les subventions du Ministère de la Culture et de la Ville de Grevenmacher, suivant convention à conclure entre parties
- les recettes de toute nature provenant de l'activité de l'association
- toutes les ressources compatibles avec sa capacité civile.

**Art. 20.** Il est tenu une comptabilité faisant apparaître les dépenses et les recettes, ainsi que le résultat d'exploitation. L'excédent favorable appartient à l'association. L'année sociale débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

L'association ne peut être valablement engagée, quant aux mouvements financiers, que par la signature conjointe du trésorier et du président pour toute dépense excédant le montant de 2.500 (deux mille cinq cents) EUR (deux mille cinq cents).

Le premier exercice commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

**Art. 21.** Le patrimoine de l'association répond seul des engagements pris en son nom, et aucun des membres actifs ou du conseil d'administration ne pourra en être rendu responsable.

**Art. 22.** Les modifications aux statuts et la dissolution se feront conformément aux prescriptions légales.

**Art. 23.** En cas de dissolution volontaire, l'actif sera affecté après liquidation du passif à l'Administration communale de la Ville de Grevenmacher.

Le matériel et les machines mis à la disposition de l'A.s.b.l. MAACHER KULTURHUEF par l'Etat, le cercle graphique luxembourgeois ou toute autre association, feront l'objet de conventions écrites de mise à la disposition.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur l'association sans but lucratif.

Les présents statuts sont soumis à la formalité d'enregistrement et de publication prévue par la loi.

Fait à Grevenmacher, en autant d'exemplaires que de parties, date qu'en tête.

Signatures.

M. Barba Laurent, 23, rue Wénkel, L-5577 Remich,  
 M. Delleré Nicolas, 6, Boland, L-6715 Grevenmacher,  
 M. Grethen Gust, 72, rue Henri Dunant, L-1426 Luxembourg,  
 M. Haas René, 12, rue Frantz Seimetz, L-6780 Grevenmacher,  
 Mlle Hermes Monique, 19-21, rue des Tisserands, L-6792 Grevenmacher,  
 Mme Kohn-Stoffels Danièle, 2, op der Drenk, L-6255 Zittig,  
 M. Konter Norbert, 21 Hiel, L-6736 Grevenmacher,  
 M. Schadeck John, 7, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg,  
 M. Sertznig René, 43, Boland, L-6715 Grevenmacher,  
 M. Weber Carlo, B.P. 45, L-6701 Grevenmacher,  
 M. Welter Jean, 32, Boland, L-6715 Grevenmacher.

Tous les membres possèdent la nationalité luxembourgeoise.

Liste dressée en conformité avec l'article 10 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

Signatures.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 1999, vol. 166, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J. Steffen.

(17047/000/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### TRANS EUROPE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- MONDIAL INVEST S.A., avec siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, ici représentée par John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, et Guy Lanners, employé privé, demeurant à Graulinger;

2.- BERU CHALEM LTD, avec siège à Jerusalem (Israël), R. Jaffo 33, ici représentée par John Weber, préqualifié, en vertu d'une procuration du 26 mars 1999, ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée TRANS EUROPE INVEST S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD), représenté par cinq mille (5.000) actions de cent dollars (100,- USD) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- MONDIAL INVEST S.A., prénommée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	4.999
2.- BERU CHALEM LTD, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cinq mille actions . . . . .	5.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de dix-huit millions sept cent soixante-seize mille sept cents francs (18.776.700,- LUF).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux cent quarante-cinq mille francs (245.000,- LUF).

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2000.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).  
Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Shlomo Ben-Harosch, commerçant, demeurant à B-2018 Antwerpen, 23, Maria-Theresialei;
2. - Léon Katz, commerçant, demeurant à B-1190 Bruxelles, 58, rue Henri Maubel;
- 3.- WAINWARD LIMITED, avec siège à GB-Wembley HAO 4 BA, 45, Ealing Road.

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:  
SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., avec siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2003.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Weber, G. Lanners, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1999, vol. 841, fol. 26, case 9. – Reçu 187.767 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 avril 1999.

F. Molitor.

(17046/223/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**C G M C, COMPAGNIE GENERALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. BUSCEMI A.G., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 58.594.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BUSCEMI A.G., mit Sitz in L-5241 Sandweiler, 45, rue Principale, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 58.594 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft BUSCEMI A.G., wurde gegründet gemäss Urkunde vom 7. März 1997, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 350 vom 4. Juli 1997.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Elio Memola, indépendant, wohnhaft zu Diekirch, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Valerie Nippert, Privatbeamtin, wohnhaft zu Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Sylvie Beissel-Kettenhofen, Privatbeamtin, wohnhaft zu Remich.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

III. Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Vorstand und den Notar gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen und den Notar ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

IV. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Änderung der Firmenbezeichnung in COMPAGNIE GENERALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A., abgekürzt C G M C und entsprechende Abänderung der Statuten in Artikel 1 (Absatz 1).

2) Verlegung des Gesellschaftssitzes von Sandweiler nach Luxemburg und entsprechende Abänderung der Statuten in Artikel 1 (Absatz 3).

3) Erhöhung des Grundkapitals um zehntausendsechshundertzweiundzwanzig Luxemburger Franken (10.622,- LUF), um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf eine Million zweihundertsechzigtausendsechshundertzweiundzwanzig Luxemburger Franken (1.260.622,- LUF) zu erhöhen ohne Ausgabe von neuen Aktien.

4) Umstellung der Währung des Gesellschaftskapitals von LUF in Euro mit Wirkung vom 1. Januar 1999 und Festsetzung des Gesellschaftskapitals auf einunddreissigtausendzweiundfünfzig euro (31.250,- EUR) eingeteilt in eintausendzweiundfünfzig Anteile (1.250) zum Nominalwert von je fünfundzwanzig euro (25,- EUR).

5) Austausch der bisherigen hundert Anteile (100) mit einem Nominalwert von zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (12.500,- LUF) gegen eintausendzweiundfünfzig (1.250) neue Aktien zum Nominalwert von fünfundzwanzig euro (25,- EUR), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

6) Entsprechende Änderung von Artikel 3, Absatz 1 der Statuten.

7) Bestimmung von neuen Verwaltungsratsmitgliedern und eines neuen Kommissars.

Als dann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Firmenbezeichnung in COMPAGNIE GENERALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A., abgekürzt C G M C abzuändern und dementsprechend Artikel 1 (Absatz 1) der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung COMPAGNIE GENERALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A., abgekürzt C G M C.»

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Sandweiler nach Luxemburg und dementsprechend Artikel 1 (Absatz 3) der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz 3.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Grundkapitals von zehntausendsechshundertzweiundzwanzig Luxemburger Franken (10.622,- LUF), um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf eine Million zweihundertsechzigtausendsechshundertzweiundzwanzig Luxemburger Franken (1.260.622,- LUF) zu erhöhen ohne Ausgabe von neuen Aktien.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Umstellung der Währung des Gesellschaftskapitals von LUF in EURO mit Wirkung vom 1. Januar 1999 und Festsetzung des Gesellschaftskapitals auf einunddreissigtausendzweiundfünfzig euro (31.250,- EURO) eingeteilt in eintausendzweiundfünfzig Anteile (1.250) zum Nominalwert von je fünfundzwanzig euro (25,- EURO).

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Austausch der bisherigen hundert Anteile (100) mit einem Nominalwert von zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (12.500,- LUF) gegen eintausendzweiundfünfzig (1.250) neue Aktien zum Nominalwert von fünfundzwanzig euro (25,- EURO), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Infolge der vorstehenden Beschlüsse wird Artikel 3 (Absatz 1) der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausendzweiundfünfzig euro (31.250,- EURO), eingeteilt in eintausendzweiundfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig euro (25,- EURO), vollständig eingezahlt.»

#### *Sechster Beschluss*

1) Die Aktionäre beschliessen den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Antonio Buscemi, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Grossrosseln;
- Dame Claudia Krächan, Sekretärin, wohnhaft zu D-Grossrosseln;
- Herr Karlheinz Süsdorf, Architekt, wohnhaft zu D-St. Ingbert,

anzunehmen und erteilen ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Die Generalversammlung ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder für eine Dauer von sechs Jahren:

- Die Aktiengesellschaft MARSHALL VENTURES INC., mit Sitz auf Bahamas, Registernummer Nassau B 59.476.
- Die Aktiengesellschaft GRANT INTERNATIONAL LTD, mit Sitz auf Bahamas, Registernummer Nassau B 59.472.

- Die Aktiengesellschaft WOBURN DEVELOPMENT INC., mit Sitz auf Bahamas, Registernummer Nassau B 58.745.

2) Die Aktionäre beschliessen den Rücktritt des Kommissars Frau Stella Battista anzunehmen und erteilen ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Kommissar für eine Dauer von sechs Jahren:

Die Gesellschaft CORPORATE AUDIT SERVICES LTD, mit Sitz auf der Isle of Man, Registernummer Douglas C 081375.

#### *Kostenabschätzung*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr 50.000,- Luxemburger Franken.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Meloma, V. Nippert, S. Beissel-Kettenhofen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 mars 1999, vol. 462, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 24 mars 1999.

A. Lentz.

(17082/221/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **C G M C, COMPAGNIE GENERALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme, (anc. BUSCEMI A.G., Société Anonyme).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 1999.

A. Lentz.

(17083/221/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **A.W.T.C., AFRICAN WOOD TRADING COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, intervenant en remplacement de Maître Georges d'Huart, empêché, à qui restera la minute.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Differdange sous la dénomination de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 janvier 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 184 du 5 juillet 1989.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 octobre 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 132 du 8 avril 1994, et en date du 5 septembre 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 604 du 28 novembre 1995.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-4945 Bascharage.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3409 Dudelange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Jeannot Zinelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-5322 Contern;

2) Madame Arlette Juchemes, administrateur de sociétés, demeurant à L-4662 Differdange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 1999, l'Assemblée n'a pu statuer sur l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires de la société ont été convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de la société de Differdange à Luxembourg et adaptation correspondante des statuts.

2) Divers.

III. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

- 1) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 53 du 29 janvier 1999 et n° 91 du 13 février 1999;
- 2) au Journal quotidien «Luxemburger Wort», éditions des 29 janvier et 13 février 1999;
- 3) au Journal quotidien «Letzebuurger Journal», éditions des 30 janvier et 13 février 1999.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

IV. Que les actionnaires présents à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que sur un total de trois mille (3.000) actions de nominal mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), deux (2) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée.

VI. Que les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents se soient prononcés en faveur de telles décisions.

VII. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président fait ensuite un exposé sur les raisons qui ont amené le Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires les modifications aux statuts faisant l'objet de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, et après avoir entendu l'exposé de son Président, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

#### *Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré de l'adresse 2, rue Zénon Bernard, L-4515 Differdange, à l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, le premier alinéa de l'article deux des statuts est rédigé comme suit:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

et, par conséquent, le premier alinéa de l'article dix-huit des statuts adoptera désormais la rédaction suivante:

«**Art. 18.** L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de septembre de chaque année, à dix-sept heures.»

#### *Frais*

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: N. Becker, G. Schosseler, J. Zinelli, A. Juchemes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 848, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 8 avril 1999.

(17048/207/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **A.W.T.C., AFRICAN WOOD TRADING COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 avril 1999.

G. d'Huart.

(17049/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **BUSTER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 2 mars 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 848, fol. 58, case 1, que la société BUSTER HOLDING S.A., avec siège à Senningerberg,

a été transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour réquisition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le notaire*  
Signature

(17084/207/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**BRALU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.539.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 août 1998*

- les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Simon, employée privée, L-Eischen et de Messieurs Alain Renard, employé privé, L-Olm et Bob Faber, maître en sciences économiques, L-Heisdorf sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme  
BRALU S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17081/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 8.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

*Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND, SICAV  
CHASE MANHATTAN BANK  
LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(17087/013/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 8.833.

L'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1999 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont élu comme administrateur Madame Nilly Sikorsky et ont réélu comme administrateurs Messieurs David H. Beevers, Christopher N. Edge, Otto Schoeppler, John Symes, Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve et Robert Ronus.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., a été réélue Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

3. Un dividende de USD 0,77 par action sera distribué aux 1.251.005,26 actions en circulation au 29 mars 1999, soit un montant total de USD 936.274,05.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

*Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND, SICAV  
CHASE MANHATTAN BANK  
LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17088/013/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**DEMETER CONSEIL S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 22.422.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

DEMETER CONSEIL S.A.

H. Rodier                      G. de Bruyne  
Administrateur                  Administrateur

(17101/034/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**CEDELBANK.**

Registered office: L-2967 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 9.248.

The Board of Directors consists of the following members:

Robert R. Douglass  
André Lussi  
Nicholas G. Alicabiotis  
Andrew R. Bruce  
Dominique Hoenn  
Shinji Kubo  
Josef Landolt  
Charles S. McVeigh  
Eberhard Rauch  
André Roelants  
Renato Tarantola  
Michel Tilmant  
David S. Van Pelt  
YongLi Wang  
James W. Zeigon.  
Luxembourg, 9 April 1999.

*The Proxy holders*

J. Hauser  
*Manager Corporate Secretariat*

R. Dickhoff

*Corporate Affairs Administrator*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17089/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**CEDELBANK.**

Registered office: L-2967 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 9.248.

*List of Signatory Authorities*

*President and CEO:*

André Lussi.

*Chief Executive Officer CEDELBANK:*

Jürgen Marziniak.

*Category «A»:*

Lucien Alberty  
Ms Catherine M. Carlton  
Craig S. Dudsak  
Ms Daphne Graham  
Wim Hautekiet  
Joseph Hine  
Ulrich Klose  
Yves Maas  
Robert Massol  
Edward W. McAleer  
Michel Peeters  
Thomas Rabe  
Carlos Salvatori  
Stewart Wright.

*Category «B»:*

Pierre Abdelnour  
Saheed Awan  
Michel Barbancey  
Michael J. Barrett  
Martin Brennan  
François Cassiers  
Ms Ursula Gehri  
Michael Goonan  
Ms Anne Gormley  
J. Edward Hammond  
Ms Joëlle Hauser

Marc Hemeleers  
Iwao Hidaka  
Jeannot Huberty  
Peter Jacaruso  
Ms Greta Jacobs  
Ms Laurence Jacques  
Justin Limpach  
Philippe Metoudi  
Alain Meyers  
Michael R. Nelson  
Rüdiger Neuenburg  
Tim Oddy  
Michael Ras  
Fernand Roth  
Paul Schonenberg  
Jean-Marc Sindic  
Peter Watson  
Ms Caroline Wiget.

*Category «C»:*

Ms Ana-Cristina Alfaiate  
Marc Altmeyer-Wagner  
Ms Sabine Aranda  
Ms Juliette Bernard  
Hugues Besson  
Ms Caroline Bonald  
Emile Bouvart  
Michel Bricq  
John Brown  
Jean-Charles Burman  
Ms Geraldine Butcher  
Ms Patrizia Cassone  
Gaston Colbach  
Ms Viviane Coppens  
Didier Cornet  
Alan Cottam  
Bruno Dani  
Christian Daws  
Ms Karine De Bondt  
Ms Isabelle de Paepe  
Aloyse Demuth  
Stéphane Deschamps  
Rudi Dickhoff  
Ms Anne-Sophie Driesen  
Gaston Eicher  
Ms Gabriele Fabry  
Ms Delphine Feltgen  
Auguste Fournier  
Georges Gaasch  
Ms Sylvia Garcia-Blanco  
Steven Geerlings  
Ms Marianne Gehin  
Patrick Georg  
Ms Katy Hackett  
Pierre Haot  
Ludo Hariga  
François Hoffmann  
Roland Hoffmann  
Thomas J. Hopkins  
Maurice Joriatti  
Marc Kieffer  
Ms Anne-Marie Klatka-Gillen  
Romain Krecké  
Dan Kuhnel  
Paul Lo  
Fabian Longo

Ms Sandra Marron  
Anthony J. Masiello  
Ms Kirsten Meyer  
Michael Murray  
Ms Angela Muredda  
Ms Martine Musty  
Ms Isabelle Naudet  
Ms Valérie Paquet  
Dominique Perilleux  
Oliver Peters  
Alwin Pickar  
Paul Pratt  
Ms Josée Prim  
Marco Rolles  
Shamir Sanghrajka  
Ratomir Savic  
George Sebastos  
Guy Shippobotham  
Philippe Soler  
Ms Caroline Solt  
Brian Staunton  
Robert Tabet  
Mitsuru Takeuchi  
Alexis Tomas  
Laurent Van Burik  
Philippe Van Hecke  
Ms Françoise Verbist  
Ms Karine Vernet  
Geoffrey Wakem  
Ms Joanne Ware  
Ms Carole Werner  
Claude Wiroth  
Shaun Wood  
Ms Stella Yap.

*On behalf of CEDELBANK  
A. Lussi  
President and CEO*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17090/000/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**CEDEL GLOBAL SERVICES.**

Registered office: L-2963 Senningerberg, 3, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 60.911.

*List of Signatory Authorities*

*President and CEO:*

André Lussi.

*Chief Operating Officer CEDEL GLOBAL SERVICES:*

Graham J. Prosser.

*Category «A»:*

Wim Hautekiet  
Ulrich Klose  
Robert Massol  
Michel Peeters  
Thomas Rabe  
Doug Reeve  
Carlos Salvatori.

*Category «B»:*

Yves Baguet  
Philip Boland  
François Cassiers  
Clive Cherry

David Deighton  
Wayne Dove  
Theodore Friedman  
Ms Ursula Gehri  
John Gilchrist  
Ms Anne Gormley  
J. Edward Hammond  
Ms Joëlle Hauser  
Marc Hemeleers  
Ms Greta Jacobs  
Maurice Lamy  
Justin Limpach  
Michael R. Nelson  
Rüdiger Neuenburg  
Paul Pratt  
Steven Quinn  
Michael Ras  
Laurent Ries  
Fernand Roth  
Paul Schonenberg  
Jean-Marc Sindic  
Michael Stone  
Karl Van Gestel  
Geoffrey Wakem  
Ms Caroline Wiget.

*Category «C»:*

Jacob Abboud  
Ms Ana-Cristina Alfaiate  
Marc Altmeyer-Wagner  
Ms Sabine Aranda  
Ms Juliette Bernard  
Hugues Besson  
Ian Black  
Ms Caroline Bonald  
Emile Bouvart  
Jean-Paul Braconnier  
Michel Bricq  
Livio Brunetti  
Jean-Charles Burman  
Ms Geraldine Butcher  
David Carter  
Ms Patrizia Cassone  
Stephen Chalkley  
Gaston Colbach  
Alan Coller  
Ms Viviane Coppens  
Laurent Cordary  
Didier Cornet  
Ms Marie-Claire Dahm  
Bruno Dani  
Neil Davies  
Christian Daws  
Ms Isabelle de Paepe  
Jean-Luc Delhove  
Aloyse Demuth  
Stéphane Deschamps  
Rudi Dickhoff  
Ms Patricia Dinsdale  
Ms Anne-Sophie Driesen  
Roland Dupont  
Gaston Eicher  
Jean-Paul Erpelding  
Ms Gabriele Fabry  
Ms Delphine Feltgen  
Bernard Flock

Ms Sylvia Garcia-Blanco  
Steven Geerlings  
Ms Marianne Gehin  
Michel Genot  
Jean-Claude Ghilardi  
Pierre Goffette  
Ronald Gorman  
Richard Green  
Matthew Griffin  
Michel Gueur  
Ms Katy Hackett  
Pierre Haot  
Ludo Hariga  
François Hoffmann  
Stephen Holden  
Steven Hurry  
Mark Jenkins  
Maurice Joriatti  
Marc Kieffer  
Ms Anne-Marie Klatka-Gillen  
Dan Kuhnel  
Ms Diane Kummer-Wegener  
Pierre Lavency  
Daniel Léonard  
Fabian Longo  
Brian McCord  
Ms Monique Muller  
Ms Pierrette Muller  
Michael Murray  
Ms Angela Muredda  
Ms Martine Musty  
Edouard Neuser  
Ms Sonja Nimax  
Ms Valérie Paquet  
Dominique Perilleux  
Oliver Peters  
Paul Rees  
Ratomir Savic  
Willy Schockert  
Jacques Schroeder  
Ms Pascale Schuman  
George Sebastos  
Martin Smith  
Ms Caroline Solt  
Paul Stevens  
Philip Taylor  
Alexis Tomas  
Huu Tran  
Laurent Van Burik  
Philippe Van Hecke  
Ms Françoise Verbist  
Ms Karine Vernet  
Ms Véonique Warlomont  
Herbert Weber-Roland  
Andreas Weller  
Ms Allison Wells  
Ms Carole Werner  
Claude Wiroth.

*On behalf of CEDEL GLOBAL SERVICES*

A. Lussi

*President and CEO*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17091/000/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**CEDEL INTERNATIONAL.**

Registered office: L-2964 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 48.835.

*List of Signatory Authorities*

*President and CEO:*

André Lussi.

*Chief Executive Officer CEDELBANK:*

Jürgen Marziniak.

*Chief Operating Officer CEDEL GLOBAL SERVICES:*

Graham J. Prosser.

*Category «A»:*

Ms Catherine M. Carlton  
Wim Hautekiet  
Ulrich Klose  
Robert Massol  
Michel Peeters  
Thomas Rabe  
Carlos Salvatori.

*Category «B»:*

François Cassiers  
Theodore Friedman  
Ms Ursula Gehri  
John Gilchrist  
Ms Anne Gormley  
J. Edward Hammond  
Ms Joëlle Hauser  
Marc Hemeleers  
Ms Greta Jacobs  
Justin Limpach  
Michael R. Nelson  
Rüdiger Neuenburg  
Michael Ras  
Laurent Ries  
Fernand Roth  
Wilfried Sander  
Paul Schonenberg  
Jean-Marc Sindic  
Michael Stone  
Peter Watson  
Ms Caroline Wiget.

*Category «C»:*

Ms Christiane Barthelemy  
Ms Caroline Bonald  
Jean-Paul Braconnier  
Alphonse Colling  
Christian Daws  
Rudi Dickhoff  
Roland Dupont  
Jean-Paul Erpelding  
Ms Gabriele Fabry  
Steven Geerlings  
Ms Marianne Gehin  
Ms Diane Kummer-Wegener  
René Lahr  
Brian McCord  
Robert Myers  
Oliver Peters  
George Sebastos  
Martin Smith  
Ms Viviane Theis  
Ms Yolande Theis

Alexis Tomas  
 Laurent Van Burik  
 Ms Françoise Verbist  
 Ms Véonique Warlomont  
 Ms Marie-Chantal Weber.

*On behalf of CEDEL INTERNATIONAL*

A. Lussi  
*President and CEO*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17092/000/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**CETREL RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 57.845.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à  
 Luxembourg, le 4 mars 1999*

«5. La société DELOITTE & TOUCHE S.A. est confirmée en tant que Réviseur Externe de la société pour l'exercice social débutant le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

6. Suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 1998, l'assemblée générale décide de convertir le capital social de la société de 50.000.000,- LUF en 1.239.467,62 EUR (cours de conversion 1<sup>er</sup> janvier 1999, 1 Euro = 40,3399 Francs Luxembourgeois), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

7. L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euro et soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée charge le directeur-délégué de procéder aux formalités légales nécessaires.»

*Pour la société  
 Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. Euro1, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17093/730/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE BIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
 R. C. Luxembourg B 29.597.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

*Pour COMPAGNIE FINANCIERE BIL  
 Société Anonyme  
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
 Société Anonyme  
 P. Frédéric S. Wallers*

(17095/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE BIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
 R. C. Luxembourg B 29.597.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

*Pour COMPAGNIE FINANCIERE BIL  
 Société Anonyme  
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
 Société Anonyme  
 P. Frédéric S. Wallers*

(17096/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE BIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.597.

Les statuts coordonnés enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE BIL

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(17097/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**CID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 15 novembre à 15.30 heures, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés qui à l'unanimité ont décidé ce qui suit:

«L'assemblée décide la suspension du mandat de gérant de Monsieur Philippe Wery, suite du grave accident de circulation dont il a été victime et de l'incapacité physique profonde dont il en résulte et ce, jusqu'à son complet rétablissement.

Madame Jocelyne Franssen accepte l'intérim de la gérance.

Elle ne devra répondre des actes posés que durant sa période d'intérim et ne devra en rien justifier ce de qui a trait avant sa période d'intérim.

Madame Franssen peut, par sa seule signature, engager la société pour les actes de gestion journalière.»

J. Franssen A. Louis  
Associé Associé

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17094/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**CONFIGEST BELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 15 novembre à 15.00 heures, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés qui à l'unanimité ont décidé ce qui suit:

«L'assemblée décide la suspension du mandat de gérant de Monsieur Philippe Wery, suite du grave accident de circulation dont il a été victime et de l'incapacité physique profonde dont il en résulte et ce, jusqu'à son complet rétablissement.

Madame Jocelyne Franssen accepte l'intérim de la gérance.

Elle ne devra répondre des actes posés que durant sa période d'intérim et ne devra en rien justifier ce de qui a trait avant sa période d'intérim.

Madame Franssen peut, par sa seule signature, engager la société pour les actes de gestion journalière.»

J. Franssen A. Louis  
Associé Associé

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17098/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**CORISIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.883.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998**Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
CORISIA INTERNATIONAL S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17099/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**BIL RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.937.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue à Luxembourg, le 26 mars 1999*

«5. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs François Steil et André Roelants de leur poste d'Administrateurs et leur donne entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée remercie vivement Messieurs François Steil et André Roelants pour l'intérêt qu'ils ont porté au développement de la Société.

L'Assemblée nomme Messieurs François Moes et Pierre Malevez en remplacement des Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

6. L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que Réviseur Indépendant de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000.»

Pour la société  
R. Frere

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17076/730/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**BIL RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.937.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à l'issue de l'Assemblée  
Générale Ordinaire le 26 mars 1999*

«2. Monsieur François Moes est désigné en tant que Président de la Société, en remplacement de Monsieur François Steil, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.»

Pour la société  
R. Frere

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17077/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 281, route de Longwy.

*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 8 avril 1999*

La séance est ouverte à 15.30 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder;

Scrutateur: Monsieur Anthony J. Nightingale

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 6.000 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin est à toute publication vu l'urgence de la situation.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

Démission d'un administrateur.

Démission du commissaire aux comptes.

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Divers.

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). Il est pris acte de la démission de Monsieur Simon Baker comme administrateur.

Décharge est donnée à Monsieur Baker pour l'exercice de son mandat.

(2). Il est pris acte de la démission de GRANT THORNTON comme commissaire aux comptes.

Décharge est donnée à GRANT THORNTON pour l'exercice de son mandat.

(3). DM EUROPEAN MANAGEMENT, S.à r.l. 92-94, Square Plasky à Bruxelles est nommée commissaire aux comptes en remplacement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

V. J. Derudder      A. J. Nightingale  
Président              Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17106/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**DEXIA EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 1999.

E. Schroeder  
Notaire

(17102/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**DISTRIBUTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 19.220.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17103/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EAST LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 45.072.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1999, vol. 521, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 31 mars 1999*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

(17104/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**HOZILUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 58.868.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Signature.

(17137/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.044.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
EASTERN STAR HOLDING  
INTERNATIONAL S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17105/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 28.424.

—  
*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 mars 1999*

La séance est ouverte à 9.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Anthony J. Nightingale

Scrutateur: Monsieur Vincent J. Derudder.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés, détenant 200.000 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin est à toute publication du fait de l'urgence des décisions à prendre en regard des points cités à l'ordre du jour.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1997.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Démission et confirmation de mandat d'administrateur.

Démission et nomination de commissaire aux comptes.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 1) et du rapport du commissaire.

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 sont approuvés montrant une perte LUF 21.129.473,- pour l'année comptable 1997 soit un résultat à reporter de LUF 84.534.410,- (perte).

(2). Le rapport des administrateurs est approuvé.

Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé compte tenu des réserves exprimées dans le rapport des administrateurs.

(3). Suite à la volonté exprimée par GRANT THORNTON de ne pas poursuivre sa mission de commissaire aux comptes, son mandat n'est pas renouvelé et par vote spécial l'Assemblée accorde décharge pour l'exécution du mandat jusqu'au 19 mars 1999.

(4). L'Assemblée nomme au fonction de commissaire aux comptes DM EUROPEAN MANAGEMENT SCRL, 92-94 Square Plasky à Bruxelles (Belgique) qui accepte.

(5). L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Simon W. Barker de ses fonctions d'administrateur et par vote spécial elle lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 19 mars 1999.

(6). Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

(7). Il est décidé de ne pas confirmer la nomination de Monsieur Andrew Peat en qualité d'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

A. J. Nightingale    V. J. Derudder  
Président            Scrutateur

#### ANNEXE I

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1997.

Les comptes ont été finalisés par la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A. avec un retard considérable et le rapport du commissaire aux comptes remis aux administrateurs le 8 mars 1999 seulement.

Les administrateurs déplorent le retard dans la finalisation des comptes et ce qui apparaît comme autant de négligences dans la préparation de ceux-ci.

La fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A. a exprimé le désir de mettre fin à toute collaboration avec notre société, ainsi que le commissaire aux comptes GRANT THORNTON. Au vu des résultats insatisfaisants de ces deux relations, il est recommandé aux actionnaires d'approuver ces deux mesures.

Il est noté un certain nombre d'erreurs matérielles dans le rapport du commissaire aux comptes qu'il convient de relever:

(1). Le dernier acte modificatif des statuts de la société est en date du 28 décembre 1998 et non pas du 7 septembre 1998.

(2). Le mandat de Monsieur Peat en qualité d'administrateur n'a jamais été confirmé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société qui devra se prononcer sur ce point.

(3). Monsieur Derudder est résidant à Luxembourg et non pas à Londres.

(4). Un certain nombre de participations et autres immobilisations financières sont présentées sous des intitulés erronés:

- AMALINVEST BELGIUM S.A. au lieu et place de EMF NETWORK SERVICES S.A.

- Répétition sous deux raisons sociales (erronées) de la participation ONLY YOU MULTIMEDIA (INTERNATIONAL) S.A. reprise comme MULTIMÉDIA INFORMATION S.A. et ONLY YOU (MULTIMEDIA) S.A.

D'autre part, les administrateurs estiment avoir fourni à GRANT THORNTON toutes les explications voulues quand et lorsque celles-ci ont été demandées concernant les postes d'immobilisations financières, les créances, dettes, frais et charges.

Par contre, il apparaît certain que l'absence d'utilisation par la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A. de plan comptable normalisé et un manque de suivi des dossiers, font qu'il est impossible dans l'état aux administrateurs de se prononcer sur la validité des remarques produites par GRANT THORNTON.

Les administrateurs recommandent aux actionnaires de chargé la société de consultant du groupe, DM EUROPEAN MANAGEMENT Scrl à Bruxelles, d'une mission de réorganisation de la comptabilité et par la même occasion, de désigner cette société comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1998.

Il ressort que la perte nette pour l'année 1997 est de LUF 21.129.473,-.

Les administrateurs recommandent le report à nouveau du résultat négatif.

Les administrateurs considèrent qu'il n'y a pas lieu à statuer sur la nomination de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. en qualité de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Karl Hosburgh, et son remplacement par GRANT THORNTON, puisque la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. n'a pas effectivement commencé l'exécution de son mandat.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17107/000/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

#### **FINANCIERE KERDOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.355.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Etienne Paul-Cavalier, directeur de société, demeurant à F-75000 Versailles, 11ter, rue Mademoiselle F, suivant procuration ci-jointe.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- La société FINANCIERE KERDOUR S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.355, a été constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 7 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 547 du 28 juillet 1998.

- Le capital social est fixé six cent mille francs français (600.000,- FRF), divisé en six cents (600) actions sans désignation de valeur.

- Son mandant est devenu propriétaire des six cents (600) actions dont il s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement dissoute.

- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Leroi, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 839, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 mars 1999.

F. Molitor.

(17118/223/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **FIGINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIGINVEST S.A., établie et ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 22 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 10 novembre 1995, modifiée suivant acte Frank Molitor en date du 6 avril 1998, publiée audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 29 juin 1998.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence d'Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Muriel Magnier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

#### *Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital à concurrence de cinq cent cinquante mille francs français (550.000,- FRF) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille francs français (450.000,- FRF) à un million de francs français (1.000.000,- FRF), avec émission de cinq cent cinquante (550) actions nouvelles.

2) Souscription et renonciation pour autant que de besoin par certains actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3) Modification correspondante de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million de francs français (1.000.000,- FRF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille francs français (550.000,- FRF) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille francs français (450.000,- FRF) à un million de francs français (1.000.000,- FRF) par l'émission de cinq cent cinquante (550) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune. Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Intervient à l'instant:

FINANCIERE 2G S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg, suivant procuration ci-jointe.

Elle déclare souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire. Les autres actionnaires tels que figurant à ladite liste de présence, ayant déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire, qui le constate expressément, que les cinq cent cinquante (550) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cinq cent cinquante mille francs français (550.000,- FRF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million de francs français (1.000.000,- FRF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à la somme de trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix-huit francs luxembourgeois (3.382.378,- LUF) et les frais généralement quelconques incombant à la société du fait de la présente augmentation de capital à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Faber, E. Breuillé, M. Magnier, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 839, fol. 93, case 9. – Reçu 33.824 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 mars 1999.

F. Molitor.

(17116/223/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **FIGINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

(17117/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **FINANCIERE DE SFAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.356.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Marc de La Fosse, directeur de société, demeurant à F-75116 Paris, 5, rue de Sfax, en vertu d'une procuration ci-jointe.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- La société FINANCIERE DE SFAX S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.356, a été constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 7 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 547 du 28 juillet 1998.

- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs français (1.250.000,- FRF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur.

- Son mandant est devenu propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) actions dont il s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit. L'actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement dissoute.  
 - Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.  
 - Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Leroi, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 839, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 mars 1999.

F. Molitor.

(17119/223/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 27.018.

—  
 Les comptes annuels au 30 novembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

*Pour EMERGING MARKETS INVESTMENT  
 FUND, SICAV  
 CHASE MANHATTAN BANK  
 LUXEMBOURG S.A.*

*Signature*

(17108/013/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 27.018.

—  
 L'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1999 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Messieurs David H. Beevers, Hartmut Giesecke, Jean Hamilius, Parker Simes et David Wallace.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été réélue Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

*Pour EMERGING MARKETS INVESTMENT  
 FUND, SICAV  
 CHASE MANHATTAN BANK  
 LUXEMBOURG S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17109/013/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EURONOMIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 66.967.

—  
 Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 1999, nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

Est nommée administrateur de la société avec pouvoir de signature individuelle suite à la démission de Madame Karen Anne Croshaw:

Monsieur James William Grassick, consultant, demeurant à La Collenetle, Isle of Sark, Channel Islands UK.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17111/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**EUROPEAN BUSINESS CONSULTANT.**

Siège social: L-7216 Bereldange.  
R. C. Luxembourg B 32.173.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17112/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**EUROPEAN COMMUNICATION AND TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.374.

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EUROPEAN COMMUNICATION AND TRANSPORTS S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 1999 au siège social que:

Monsieur Martin Rutledge ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Andrew Mann, expert-comptable, demeurant à Monte Carlo (Monaco).

La ratification de la nomination de Monsieur Andrew Mann nommé en remplacement de Monsieur Martin Rutledge ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Martin Rutledge seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17113/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**EXOTICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 31.873.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

C.I.M. SERVICES S.A.  
Responsable de la domiciliation  
Le Conseil d'Administration  
représenté par  
F. Thery A. Hellsten

(17114/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**HOLDING SAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.505.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
HOLDING SAT S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17132/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**HOLDING SAT 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.320.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
HOLDING SAT 2 S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521 , fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17133/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**HOLDING SAT 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.321.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
HOLDING SAT 3 S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521 , fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17134/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**GIF ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme,  
(anc. GROUPE INDOSUEZ FUNDS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme).**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 22.747.

—  
In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth March.

Before Us Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme GROUPE INDOSUEZ FUNDS MANAGEMENT COMPANY, (the «Corporation») having its registered office in Luxembourg, 39 allée Scheffer, incorporated by a deed of the notary Francis Kessler, on 25th April 1985, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 132 of the 14th May 1985, modified by a deed of the notary Francis Kessler, on 6th February 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 84 of 7th March 1990, modified by a deed of the undersigned notary on 21st September 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 46 of 7th February 1990, modified by a deed of the undersigned notary on 20th November 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 472 of 19th December 1990, modified by a deed of the undersigned notary on 30th June 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 440 of 22nd September 1993, modified by a deed of the undersigned notary on 18th October 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 590 of 20th November 1995 and modified by a deed of the undersigned notary on 13th December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 11 of 14 January 1997.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Michel de Robillard, administrateur-délégué, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Jean-Marie Kreins, chef de service, residing in Niederpallen.

The Meeting elects as scrutineer Miss Lori Huber, employée privée, residing in Luxembourg.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting; the attendance list and the proxies will remain attached to the present deed to be filled at the same time.

II) It appears from the said attendance list that all the shares of the Corporation are present or represented at the meeting, except one, in regard of which the shareholder has been duly convened, so that the meeting consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

III) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the name of the Corporation into GIF ADVISORY COMPANY S.A. and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme under the name of GIF ADVISORY COMPANY S.A.

2. Amendment of the object of the Corporation by amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The object of the Corporation is the rendering of advisory services to the Luxembourg collective investment undertaking GIF SICAV II organised under the law of 30th March, 1988 and the holding of securities and other permitted assets within the limits established by the law of 31st July, 1929 governing holding companies.»

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme under the name of GIF ADVISORY COMPANY S.A.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 3 of the Articles of incorporation to read as follows:

«The object of the Corporation is the rendering of advisory services to the Luxembourg collective investment undertaking GIF SICAV II organised under the law of 30th March, 1988 and the holding of securities and other permitted assets within the limits established by the law of 31st July, 1929 governing holding companies.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Corporation as a result of this document are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, civil status and residence, the said persons sign together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise GROUPE INDOSUEZ FUNDS MANAGEMENT COMPANY (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 25 avril 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 132 du 14 mai 1985, modifié suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 6 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 84 du 7 mars 1990, modifié suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 21 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 46 du 7 février 1990, modifié suivant acte du notaire instrumentaire en date du 20 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 472 du 19 décembre 1990, modifié suivant acte du notaire instrumentaire en date du 30 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 440 du 22 septembre 1993, modifié suivant acte du notaire instrumentaire en date du 18 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 590 du 20 novembre 1995 et modifié suivant acte du notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 11 du 14 janvier 1997.

L'assemblée générale extraordinaire, est ouverte par M. Michel de Robillard, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que Président.

Le Président désigne comme secrétaire M. Jean-Marie Kreins, chef de service, demeurant à Niederpallen.

L'assemblée élit comme scrutateur Mlle Lori Huber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont enregistrés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents ou par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence et les procurations resteront attachés à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrés avec lui.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée à l'exception d'une action pour laquelle l'actionnaire a été dûment convoqué, l'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant.

1. Modification du nom de la Société en GIF ADVISORY COMPANY S.A. et modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le dénomination GIF ADVISORY COMPANY S.A.»

2. Modification de l'objet social de la Société par modification de l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services de conseils pour l'organisme de placement collectif GIF SICAV II constitué sous la loi du 30 mars 1988 et la détention d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres actifs permis, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le dénomination GIF ADVISORY COMPANY S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services de conseils pour l'organisme de placement collectif GIF SICAV II constitué sous la loi du 30 mars 1988 et la détention d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres actifs permis, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge, sont estimés à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

En foi de quoi, Nous Notaire soussigné y avons apposé notre signature et notre sceau.

Dont acte, fait et passé, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, statut et résidence, tous ont signé la présente minute avec Nous, Notaire.

Signé: M. de Robillard, J.-M. Kreins, L. Huber, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 mars 1999, vol. 408, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 1999.

E. Schroeder.

(17128/228/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril mars 1999.

**GIF ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme,  
(anc. GROUPE INDOSUEZ FUNDS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 22.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 1999.

E. Schroeder.

(17129/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril mars 1999.

**FICOTEXT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.810.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

*Pour FICOTEXT S.A., Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(17115/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**FONDINVEST PACK 1 S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.718.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 44, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1999.

Pour FONDINVEST PACK 1 S.A.H.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire

Signature Signature

(17120/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**FONDINVEST PACK 1 S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.718.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon  
extraordinaire le 16 mars 1999 à Luxembourg*

*Résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et décide d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et décide de nommer des nouveaux administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;  
Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Dirk Raeymaekers, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour FONDINVEST PACK 1 S.A.H.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17121/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.  
H. R. Luxemburg B 58.059.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

1) Die zivilrechtliche Gesellschaft VALENTINY & HERMANN, mit Sitz in Luxemburg, vertreten durch ihre beiden Gesellschafter Herr François Valentiny, Magister der Architektur, wohnhaft zu L-5441 Remerschen, 15, rue des Prés sowie durch Herrn Hubert Hermann, Magister der Architektur, wohnhaft zu A-1235 Wien, 23, Waisenhorngasse, hier vertreten durch Herrn François Valentiny vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Wien am 18. Dezember 1998, welche Vollmacht von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

2) Herr François Valentiny, vorgenannt.

3) Herr Hubert Hermann, vorgenannt.

4) Herr Axel Christmann, Diplom Ingenieur, Architekt, wohnhaft zu D-54295 Trier, An der Ziegelei 3.

5) Herr Thomas Letz, Diplom Ingenieur, Architekt, Diplom Designer, Innenarchitekt, wohnhaft zu D-54311 Trierweiler, Zum Mühlenbach 6.

Die Erschienenen ersuchten den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in Remerschen, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 262 vom 29. Mai 1997, eingetragen im Handelsre-

gister von Luxemburg unter Nummer B 58.059, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt und bisher gehalten von:

1) Die zivilrechtliche Gesellschaft VALENTINY & HERMANN, mit Sitz in Luxemburg, zweihundertfünfzig Anteile:	250
2) Herr François Valentiny, Magister der Architektur, wohnhaft zu L-5441 Remerschen, 15, rue des Prés, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
3) Herr Hubert Hermann, Magister der Architektur, wohnhaft zu A-1235 Wien, 23, Waisenhorngasse, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
4) Herr Axel Christmann, Diplom Ingenieur, Architekt, wohnhaft zu D-54295 Trier, An der Ziegelei 3, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
5) Herr Thomas Letz, Diplom Ingenieur, Architekt, Diplom Designer, Innenarchitekt, wohnhaft zu D-54311 Trierweiler, Zum Mühlenbach, 6, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
Total: fünfhundert Anteile	500

Die Gesellschafter erklären die nachstehende Abtretung von zweihundert fünfzig Anteile (250), für ihren Nominalwert, durch die zivilrechtliche Gesellschaft VALENTINY & HERMANN, mit Wirkung auf den 31. Dezember 1998 zu genehmigen und gutzuheissen und zwar:

- 1) an Herrn François Valentiny vorgenannt, zweiundsechzig Komma fünf Anteile (62,5);
- 2) an Herrn Hubert Hermann, vorgenannt, zweiundsechzig Komma fünf Anteile (62,5);
- 3) an Herrn Fernand Kartheiser, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, zweiundsechzig Komma fünf Anteile (62,5), hier vertreten durch Herrn François Thill, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Luxemburg am 25. September 1998, welche Vollmacht von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden;
- 4) an Herrn Dr. Harald Ploy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in A-1235 Wien, zweiundsechzig Komma fünf Anteile (62,5), welche diese Abtretungen ausdrücklich annehmen. Die vorgenannten Vollmachten, von den Parteien und dem instrumentierenden Notar unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Diese Abtretungen werden durch die vorgenannte zivilrechtliche Gesellschaft VALENTINY & HERMANN, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer im Namen der Gesellschaft angenommen.

Infolge dieser Abtretungen lautet Artikel 4, Absatz 2 der Statuten von nun an wie folgt:

**«Art. 4.**

1) Herr François Valentiny, Magister der Architektur, wohnhaft zu L-5441 Remerschen, 15, rue des Prés, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
2) Herr Hubert Hermann, Magister der Architektur, wohnhaft zu A-1235 Wien, 23, Waisenhorngasse, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
3) Herr Axel Christmann, Diplom Ingenieur, Architekt, wohnhaft zu D-54295 Trier, An der Ziegelei 3, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
4) Herr Thomas Letz, Diplom Ingenieur, Architekt, Diplom Designer, Innenarchitekt, wohnhaft zu D-54311 Trierweiler, Zum Mühlenbach, 6, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
5) Herr Fernand Kartheiser, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
6) Herr Dr. Harald Ploy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in A-1235 Wien, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
Total: fünfhundert Anteile	500»

Die Abtretungspreise wurden vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Weiterhin erklärt die zivilrechtliche Gesellschaft VALENTINY & HERMANN hier vertreten wie vorerwähnt, ihren Rücktritt als Geschäftsführer einzureichen.

Als dann nehmen die Gesellschafter einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt der zivilrechtlichen Gesellschaft VALENTINY & HERMANN als Geschäftsführer an und erteilen ihr Entlastung für ihre Tätigkeiten.

Zu neuen Geschäftsführern werden die beiden vorgenannten Herren François Valentiny und Hubert Hermann ernannt. Beide Geschäftsführer erhalten Einzelzeichnungsbefugnis.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Valentiny, H. Hermann, A. Christmann, T. Letz, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 22 mars 1999, vol. 462, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 1999.

A. Lentz.

(017130/221/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 58.059.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 1999.

A. Lentz.

(017131/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**FORBES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 35.485.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue  
le 16 juillet 1998 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17122/512/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.819.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
F.R. SUNRISE HOLDING S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17123/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**HOPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.883.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Résolution*

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Dirk Raeymaekers, conseiller, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme  
HOPE S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17135/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**GARAGE KAPPWEILER & KRAMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 48.885.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Signatures.

(17124/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**GARAGE KAPPWEILER & KRAMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 48.885.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Signatures.

(17125/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**GARAGE KAPPWEILER & KRAMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 48.885.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Signatures.

(17126/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**GLOBELUX HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 25.734.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 1999, vol. 312, fol. 72, case 7/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(17127/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**IKECOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

*Extraits des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 1999*

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme comme administrateurs de la société:

1. Monsieur Christian Izorche

Nationalité: Française

Profession: Homme d'affaires

Résident: 149, rue Alkionidon, 16673 Voula, Athènes, Grèce

Passeport: 052/764/01

2. Monsieur Alexandros Kotsambopoulos, Membre

Nationalité: Grecque

Profession: Economiste

Résident: 13, rue Alopekis, 10673 Kolonaki, Grèce

Passeport: K 342906

3. Madame Styliani Tavanli, Membre

Nationalité: Grecque

Profession: Homme d'affaires

Résidente: 18-20, rue Chryssostomou Smyrnis, Vyronas, Grèce

Passeport: N 531063

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.

Conformément à l'article 9 des statuts, «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Christian Izorche, prénommé, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société.

Il sera chargé de la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17139/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**HORSE EQUITY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.728.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Résolution*

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Dirk Raeymaekers, conseiller, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme  
HORSE EQUITY HOLDING S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17136/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**I.F.F.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.216.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

*Pour I.F.F.A. S.A., Société Anonyme*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(17138/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**INGEFIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INGEFIC SA, établie et ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 8 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 547 du 28 juillet 1998, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 27 novembre 1998, non encore publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Muriel Magnier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I. - La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Changement de l'objet social de la société.
- 2) Modification de l'article 2 des statuts.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle décide de modifier l'objet social de la société de holding en société commerciale pleinement imposable.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. La société ne tombera pas sous le régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les holding companies.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Breuillé, C. Faber, M. Magnier, F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 1999, vol. 841, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 1999.

F. Molitor.

(17141/223/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**INGEFIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

F. Molitor.

(17142/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**LUX-MET-RO TRADING CO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxemburg, 16, rue Henri VII.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am sechszwanzigsten Februar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

RIR METAL AGENCY, S.A. eine Einmangesellschaft mit beschränkter Haftung spanischen Rechts, mit Sitz in Miami Playa,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsrecht, Herrn Bernd Kintrup, Fahrer, wohnhaft in D-88131 Bodolz, Sennereistrasse 5.

Welcher Komparent, handelnd wie hiavor erwähnt, erklärt alleiniger Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-MET-RO TRADING CO, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 12. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 3. Oktober 1995, Nummer 503.

Die Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. September 1998, noch nicht veröffentlicht.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst die Auflösung der Gesellschaft.

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter ernennt zum Liquidator: Rüdiger Harms, Kaufmann, wohnhaft in Hamburg (D).

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenlöschungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Kintrup, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 mars 1999, vol. 408, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 11. Februar 1999.

E. Schroeder.

(17159/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**INDURISK RÜCKVERSICHERUNG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.903.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1999 tenue à Luxembourg*

«4. PricewaterhouseCoopers wird für das Geschäftsjahr 1999 und bis zu der Gesellschafterversammlung von 2000, als unabhängiger Wirtschaftsprüfer bestätigt.»

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17140/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**INTERCOMBING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.151.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 novembre 1998*

*Résolution*

Le conseil d'administration nomme nouvel administrateur M. Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

*Pour extrait conforme  
INTERCOMBING S.A.  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17144/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**INTERCOIFFURE EDDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.602.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17143/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**INTERNATIONAL CRUISING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.407.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
INTERNATIONAL CRUISING S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17145/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**INVESTOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 10.605.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 74, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTOLUX S.A.  
Signature

(17146/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**ISIS CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 24.823.

—  
Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

ISIS CONSEIL S.A.  
H. Rodier            G. de Bruyne  
Administrateur      Administrateur

(17147/034/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LA NOUVELLE PARFUMERIE OSIRIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 75, Grand-rue.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois février.  
Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Taghi Rezapour Jircol, commerçant, demeurant à L-1661 Luxembourg, 75, Grand-rue, propriétaire de deux cent quarante (240) parts sociales de LA NOUVELLE PARFUMERIE OSIRIS, S.à r.l., avec siège à L-1661 Luxembourg, 75, Grand-rue, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit de Hesperange, en remplacement de Frank Molitor de Dudelange, empêché, en date du 26 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 18 novembre 1998.

Il déclare d'abord céder à Jean Cigrang, commerçant, demeurant à L-3366 Leudelange, 11, rue du Schlewenhof, quatre-vingt-dix (90) parts sociales de la Société pour le prix de quatre-vingt-dix mille francs (90.000,- LUF).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire.

Ce dont quittance et titre.

Puis Jean Cigrang, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de la Société, accepte au nom de celle-ci ladite cession et dispense le cessionnaire de la faire signifier à la Société déclarant n'avoir à faire valoir aucune objection ni avoir connaissance d'aucune opposition ou empêchement la concernant.

Ensuite, Jean Cigrang et Taghi Rezapour Jircol, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Cigrand, Rezapour Jircol et Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 839, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 mars 1999.

F. Molitor.

(17150/223/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

### **EMF MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

#### *Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 mars 1999*

La séance est ouverte à 15.30 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder

Scrutateur: Monsieur Emmanuel Wolf.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 1,250 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin est à toute publication vu l'urgence de la situation.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour:*

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1997.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Démissions.

Nominations.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 1) et du rapport du commissaire.

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 sont approuvés montrant un bénéfice de LUF 328.589,- pour l'année comptable 1997.

(2). Il est décidé d'approuver le rapport des administrateurs ainsi que le rapport de GRANT THORNTON, commissaire aux comptes, avec les réserves exprimées par les administrateurs.

(3). Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

(4). Il est pris acte de la démission de Monsieur Simon Baker comme administrateur.

Monsieur Arnould de Laboulaye, demeurant 9 rue du Montparnasse à Paris est nommé administrateur en remplacement.

(5). Il est pris acte de la démission de GRANT THORNTON comme commissaire aux comptes.

DM EUROPEAN MANAGEMENT Srl, 92-94 Square Plasky à Bruxelles est nommée commissaire aux comptes en remplacement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

V. J. Derudder    E. Wolf  
Président        Scrutateur

#### ANNEXE 1

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1997.

La société est une société de participation financière luxembourgeoise dont l'activité principale est aujourd'hui de prendre des participations dans des sociétés industrielles auxquelles elle apporte une assistance administrative et commerciale ou de participer au lancement de nouvelles entreprises.

Le profit net pour l'année 1997, est de LUF 328.589,-.

Les administrateurs recommandent le report à nouveau de ce résultat.

Les comptes ont été finalisés par la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A. avec un retard considérable et le rapport du commissaire aux comptes remis aux administrateurs le 8 mars 1999 seulement.

Les administrateurs déplorent le retard dans la finalisation des comptes et ce qui apparaît comme autant de négligences dans la préparation de ceux-ci.

La fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A. a exprimé le désir de mettre fin à toute collaboration avec notre société, ainsi que le commissaire aux comptes GRANT THORNTON. Au vu des résultats insatisfaisants de ces deux relations, il est recommandé aux actionnaires d'approuver ces deux mesures.

Il est à noter que par erreur le rapport de GRANT THORNTON mentionne Monsieur Derudder comme résidant à Londres alors qu'il réside à Luxembourg.

D'autre part, les administrateurs estiment avoir fourni à GRANT THORNTON toutes les explications voulues quand et lorsque celles-ci ont été demandées concernant les postes d'immobilisations financières, les créances, dettes, frais et charges.

Par contre, il apparaît certain que l'absence d'utilisation par la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A. de plan comptable normalisé et un manque de suivi des dossiers, font qu'il est impossible dans l'état aux administrateurs de se prononcer sur la validité des remarques produites par GRANT THORNTON.

Les administrateurs recommandent aux actionnaires de charger la société de consultant du groupe, DM EUROPEAN MANAGEMENT Scrl à Bruxelles, d'une mission de réorganisation de la comptabilité et par la même occasion, de désigner cette société comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1998.

Les administrateurs considèrent qu'il n'y a pas lieu à statuer sur la nomination de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION, S.à r.l. en qualité de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Karl Hosburgh, et son remplacement par GRANT THORNTON, puisque la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. n'a pas effectivement commencé l'exécution de son mandat.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17110/000/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 42.207.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(17165/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.207.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 1999*

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998,
- L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée décide de distribuer un dividende de £ 2,00 par action de classe A et de reporter le reste.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de 6 à 4.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sten Westerberg, Monsieur Mark Florman, Monsieur Jonas de Verdier et Monsieur Peter Wikstrom et le mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON LONDON. Ces mandats se termineront immédiatement après l'assemblée qui se tiendra en 2000.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17166/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**KBC BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Luxembourgeoise.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.777.

Les comptes annuels de KBC BANK LUXEMBOURG S.A., enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 95, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 1999*

L'assemblée générale accepte la démission comme administrateur de Messieurs Clément Selleslagh, Frans Florquin, Ghunald Loyaerts et Pascal Deman et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1999.

Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1999, l'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer en tant qu'administrateur Messieurs Damien Wigny, Jean-Marie Barthel, Antoine D'Hondt, Marc-Hubert Henry et Jean-Paul Loos.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17148/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**KEHLEN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.242.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Résolution*

Le conseil d'administration nomme nouvel administrateur M. Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme  
KEHLEN S.A.H.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17149/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 15.585.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A.  
Signatures

(17151/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**LUXPAR-RE.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.295.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises le 31 décembre 1998*

«1) Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Claude Faure de son poste d'Administrateur avec effet au 31 décembre 1998.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Claude Faure pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la Société.

2) Le Conseil décide de coopter Monsieur Charles Hamer, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Claude Faure, avec effet au 31 décembre 1998.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2000.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

*Pour la société*  
F. Gabriel

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17160/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

21401

**LUXPAR-RE.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.295.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire statutairement tenue le 24 mars 1999*

«5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Faure de son poste d'Administrateur et ratifie la cooptation de Monsieur Charles Hamer, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Faure, avec effet au 31 décembre 1998.

Messieurs Jos Winandy, Patrick Lefebvre et Charles Hamer sont reconduits, en tant qu'Administrateurs, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2000.

6. L'Assemblée reconduit la société ERNST & YOUNG S.A., en tant que Réviseur Externe de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2000.»

*Pour la société*  
F. Gabriel

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17161/730/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LUXPAR-RE.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.295.

*Extrait des résolutions du 22<sup>ème</sup> Conseil d'Administration tenu par vote circulaire*

«3) Le Conseil décide de nommer Monsieur Frederick Gabriel, en remplacement de Monsieur Roland Frere, en tant que dirigeant (Directeur-Délégué) de la Société, en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances, telle que modifiée.»

*Pour la société*  
F. Gabriel

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17162/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LEISURE & SPORTS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.730.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Résolution*

Le conseil d'administration nomme nouvel administrateur M. Dirk Raeymaekers, conseiller, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

*Pour extrait conforme*  
LEISURE & SPORTS INVESTMENT S.A.

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17152/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MECAFINA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.511.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

*Pour MECAFINA*  
*Société Anonyme*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
*Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

(17171/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LERCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.909.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(17153/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LERCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.909.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 août 1998 à 14.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004.

Pour copie conforme

Administrateur      Administrateur  
Signature              Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17154/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LES COMPAGNONS DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.833.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17155/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**CH. LORANG & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7250 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 30.731.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17156/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MAISON EUGENE SCHROEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Luxembourg, 1, rue Pierre d'Aspelt.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Julien Schroeder, commerçant, demeurant à L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt;  
unique associé de MAISON EUGENE SCHROEDER, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5710 Luxembourg, 1, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, en date du 26 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 253 du 12 juin 1995.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire et prend, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il décide de modifier l'année sociale, de sorte qu'elle commence le 1<sup>er</sup> juillet et finisse le 30 juin de l'année qui suit.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 9 et le premier alinéa de l'article 10 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 10.** Chaque année, le trente juin, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:»

*Troisième résolution*

Il démissionne en qualité de gérant et se donne décharge de ses fonctions.

*Quatrième résolution*

Il nomme gérant, pour une durée illimitée:

Sylvie Hemmen, commerçante, demeurant à L-5741 Filsdorf, 25, Lëtzebuergerstross.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Schroeder, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 1999, vol. 841, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 mars 1999.

F. Molitor.

(17163/223/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MAISON EUGENE SCHROEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Luxembourg, 1, rue Pierre d'Aspelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

(17164/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LOSCHETTER SERVICES DATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2268 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.631.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17157/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MAPLUX RE.**

Siège social: L-1012 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.814.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 17 mars 1999*

«The Meeting re-appoints Mr Andres Jimenez Herradon, Mr Anthony D. Gasking, Mr Francisco Canizares Rubini, Mr Sebastian Homet Dupra, Mr Mayer Nahum, Mr Laurent Destree, Mr Pedro De Macedo as directors of the Company until the Annual General Meeting of the Shareholders of 2004.

The Meeting re-appoints COMPAGNIE DE REVISION S.A. as external auditor of the Company until the Annual General Meeting of 2000.

As decided on 17th November 1998 by the Board of Directors, the Meeting decides to change the capital of the Company in order to set it at 3,523,500 EUR, retroactive 1st January 1999.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

«The corporate capital is set at three million five hundred twenty-three thousand five hundred euro (3,523,500.- Euro), divided into two thousand seven hundred (2,700) shares with a par value of one thousand three hundred five euro (1,305.- Euro) per share.»

The Meeting asks the General Manager to proceed to the necessary legal formalities.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. Euro 1, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17167/730/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**LUX-BAGAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.253.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17158/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MARE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.782.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
MARE HOLDING S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17168/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MARIE ETOILE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 2 mars 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 848, fol. 58, case 1, que la société MARIE ETOILE HOLDING S.A., avec siège à Senningerberg, a été transférée à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour réquisition  
Signature  
*Le notaire*

(17169/207/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MAROQUINERIE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8062 Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 55.003.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17170/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**OLD STONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de OLD STONE SA, établie et ayant son siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange en date du 23 décembre 1998, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Jean Marie Strotz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I. - La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.250.000,- LUF), avec émission de quatre mille huit cents (4.800) actions nouvelles.

2) Souscription et renonciation pour autant que de besoin par certains actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3) Modification correspondante de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.250.000,- LUF), représenté par cinq mille huit cents (5.800) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.250.000,- LUF) par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune. Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour. Intervient à l'instant:

GLYNDALE INVESTMENTS Ltd, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town.

Ici représentée par son directeur unique Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Elle déclare souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire. L'autre actionnaire tel que figurant à ladite liste de présence, ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire, qui le constate expressément, que les quatre mille huit cents (4.800) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.250.000,- LUF), représenté par cinq mille huit cents (5.800) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Les frais du présent acte sont évalués approximativement à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF). Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, rue J.-F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Faber, J.-M. Strotz, C. Mouton, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 839, fol. 94, case 1. – Reçu 60.000 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 mars 1999.

F. Molitor.

(17184/223/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**OLD STONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

F. Molitor.

(17185/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**MERCURY OFFSHORE STERLING TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 24.990.

Les états financiers au 30 septembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1999, vol. 521, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'assemblée générale annuelle, tenue le 15 février 1999, a ratifié la cooptation des administrateurs Andrew Dalton et Elisabeth P.L. Corley, a réélu tous les administrateurs en fonction et a élu réviseur d'entreprises la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCURY OFFSHORE STERLING TRUST, SICAV

Signature

(17172/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**METALBOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de METALBOX SA, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 2 décembre 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Muriel Magnier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour commencer, l'Assemblée constate que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, soit à concurrence des vingt pour cent (20 %) restant encore à libérer, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille francs (250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que constate le notaire.

Puis, le Président expose que:

La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de trois millions cent mille francs luxembourgeois (3.100.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quatre millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.350.000,- LUF), par la création et l'émission de trois mille cent (3.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération des trois mille cent (3.100) actions nouvelles par INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.350.000,- LUF), représenté par quatre mille trois cent cinquante (4.350) actions d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent mille francs luxembourgeois (3.100.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quatre millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.350.000,- LUF), par la création et l'émission de trois mille cent (3.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervient à l'instant

INTERNATIONAL GLASHOLDING SA, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, ici représentée par Luc Leroi, préqualifié, suivant procuration ci-jointe.

Elle déclare souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, le second actionnaire tel que figurant à ladite liste de présence, ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire, qui le constate expressément, que les trois mille cent (3.100) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de trois millions cent mille francs luxembourgeois (3.100.000,- LUF), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.350.000,- LUF), représenté par quatre mille trois cent cinquante (4.350) actions d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ soixante-neuf mille francs (69.000,- LUF).

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Magnier, L. Leroi, I. Simon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1999, vol. 841, fol. 17, case 6. – Reçu 31.000 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 avril 1999.

F. Molitor.

(17173/223/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**METALBOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

F. Molitor.

(17174/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 38-40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.428.

Constituée par-devant M. Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 1973, acte publié au Mémorial C, n° 222 du 17 décembre 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 juillet 1975, acte publié au Mémorial C, n° 180 du 26 septembre 1975.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A.*

KPMG, Experts Comptables

Signature

(17175/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 38-40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.428.

Constituée par-devant M. Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 1973, acte publié au Mémorial C, n° 222 du 17 décembre 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 juillet 1975, acte publié au Mémorial C, n° 180 du 26 septembre 1975.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A.*

KPMG, Experts Comptables

Signature

(17176/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

---

**MONDIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.565.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau  
Administrateur

R. Haigh  
Administrateur

(17177/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**MONDIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.565.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 1998*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1997.

Pour extrait conforme

C. Blondeau  
Administrateur

R. Haigh  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17178/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

**NEWMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.875.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme  
NEWMED S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17179/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.